



(DOUBS)

Tél. 03.81.86.32.60
mairie@sancey.org

**COMPTE RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de SANCEY

Séance du jeudi 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans les conditions définies, sous la présidence de **Frédéric CARTIER**, Maire.

Etaient présents : CARTIER Frédéric, BIGUENET Thierry, BRAND Yves, CANTIN J.Antide, COUR Christiane, CUENOT Jean-François, DEFRAISNE Guy, DROMARD Danièle, GRAIZELY Damien, GROSJEAN Alvine, JOUILLEROT Philippe, MANFROI Karine, MARANDET Catherine, NOIROT Eric, POUX Jean-Charles, RENARD Béatrice, RENOUD Virginie, ROUHIER Dominique.

Procuration : néant

Absente excusée : ROUSSEY Stéphanie.

Secrétaire de séance : J.Antide CANTIN

Le Maire ouvre la séance à 19h30 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

Ordre du Jour :

- 01- Désignation du secrétaire de séance
- 02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05/12/2025
- 03- Décisions
- 04- Vote du CFU 2025
- 05- Création budget d'un nouveau lotissement et sa nomination
- 06- Achat terrain situé aux Vignottes
- 07- Forêt : devis travaux site des Rachênes
- 08- Forêt : devis travaux sylvicoles parcelles 68 et 70
- 09- Mise à disposition carrière située à Cotel Blanchot
- 10- Demande adhésion à l'Association à la mémoire d'Henri FERTET
- 11- Affaires diverses

01- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame J.Antide CANTIN comme secrétaire de séance.

Voté pour un avis favorable 18 voix

02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2025 à 20h00

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le PV de la réunion du 5 décembre 2025 à 20h00.

Pour rappel, le compte-rendu de ladite séance a été envoyé par mail à tous les membres du Conseil le 15/12/2025.

En l'absence d'observation, il considère le compte-rendu approuvé.

Voté pour un avis favorable 18 voix

03- Décisions

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte des décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

N°26/01 du 19/01/2026 : Avenant n° 2 au contrat de prévoyance complémentaire des personnels de la fonction publique

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Compte tenu d'une évolution de la sinistralité et du déséquilibre financier dans un contexte national de hausse de l'absentéisme pour raison de santé et d'allongement de la durée de travail, les taux de cotisation du contrat entre la commune de Sancey et Relyens pour la prévoyance complémentaire communément appelée garantie maintien de salaire doivent évoluer au 1^{er} janvier 2026 ;

DECIDE

- De signer l'avenant n° 2 au contrat.
- Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 21/01/2026

N°26/02 du 26/01/2026 : Déclaration Sous-traitance DC4 à Global Signalisation

Aménagement urbain et paysager de la rue Joseph Montravers / Réouverture d'une partie du ruisseau du Dard à Sancey

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter la déclaration DC4 de la SAS GLOBAL SIGNALISATION pour la fourniture et mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale pour le chantier cité en objet pour un montant de 30 000 € ;

DECIDE

- De donner son accord pour signer la déclaration DC4.
- Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 27/01/2026

N°26/03 du 26/01/2026 : Déclaration Sous-traitance DC4 à CITEOS

Aménagement urbain et paysager de la rue Joseph Montravers / Réouverture d'une partie du ruisseau du Dard à Sancey

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter la déclaration DC4 de la SAS CITEOS pour la fourniture et pose d'éclairage public pour le chantier cité en objet pour un montant de 21 000 € ;

DECIDE

- De donner son accord pour signer la déclaration DC4.
- Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 29/01/2026

N°26/04 du 29/01/2026 : Déclaration Sous-traitance DC4 à HEITMANN ET FILS

Aménagement urbain et paysager de la rue Joseph Montravers / Réouverture d'une partie du ruisseau du Dard à Sancey

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter la déclaration DC4 de la SAS HEITMANN ET FILS pour la démolition préau, désamiantage pour le chantier cité en objet pour un montant de 10 185 € ;

DECIDE

- De donner son accord pour signer la déclaration DC4.
- Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 30/01/2026

N°26/05 du 02/03/2026 : Vente terrain d'aisance situé Corvée Mourey à Monsieur Christian Vallé et à la SCI Armalois : précision apportée à la DCM 2024_03 du 15/02/2024 suite à la réception du plan de division définitif du 05/01/2026 concernant les nouveaux numéros de parcelles et leurs contenances exactes

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 1 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'apporter une précision à la délibération 2024_03 suite à la réception du plan de division définitif,

DECIDE

- De spécifier la superficie totale cédée à
 - o Monsieur Christian Vallé : 479 m2 – parcelle F1243,
 - o SCI ARMALOIS : 404 m2 – parcelle F1242.
- De rappeler aux acquéreurs qu'ils sont tenus de planter un brise vue végétal.
- Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 03/03/2026

04- Vote CFU COMMUNE et Eau 2025 : DCM 2026_01 et 2026_02

S'appuyant sur les documents détaillés transmis avec la convocation, l'état récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement 2025 est passé en revue. Un bilan par chapitre est rappelé ci-dessous :

Section Fonctionnement - Dépenses

Charges à caractère général	298 407.46 €
Charges de personnel	289 653.03 €
Atténuation de produits	79 992.00 €
Autres charges de gestion courante	559 525.11 €
Total des dépenses de gestion courante	1 227 577.60 €
Charges financières, Charges spécifiques	23 150.64 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 250 728.24 €
Opérations d'ordre entre sections	104 664.78 €
Dotations dépréciation aux provisions	36.75 €
Total	1 355 429.77 €

Section Fonctionnement - Recettes

Atténuation de charges	2 854.00 €
Produits des services	143 898.36 €
Impôts et taxes	176 802.10 €
Fiscalité locale	550 208.77 €
Dotations et participations	457 378.33 €
Autres produits de gestion courante	70 827.34 €
Total des recettes de gestion courante	1 401 968.90 €
Produits financiers, Produits exceptionnels	85 852.28 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 487 821.18 €
Auquel s'ajoute le report de fonctionnement de l'exercice 2025 de 793 536.43 €, soit	
Excédent de clôture de fonctionnement de 925 927.84 €	

Section Investissement – Dépenses

Immobilisations (in)corporelles et en-cours	587 537.68 € (*)
Total dépenses d'équipement	587 537.68 €
Emprunts et dettes assimilées	69 760.36 €
Total dépenses financières	69 760.36 €
Total des dépenses réelles d'investissement	657 298.04 €
Opérations patrimoniales	1 266.84 €
Total	658 564.88 €

Section Investissement – Recettes

Subventions d'investissement	134 677.86 € (*)
Total des recettes d'équipement	134 677.86 €
Dotations, fonds divers et réserves	72 460.24 €
Emprunts et dettes	1 071.00 €
Total des recettes financières	73 531.24 €
Total des recettes réelles d'Investissement	208 209.10 €
Opération d'ordre transfert entre sections	105 931.62 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	105 931.62 €
Total	314 140.72 €

Auquel s'ajoute le report d'investissement de l'exercice 2025 de 721 329.55 €, soit

Excédent de clôture d'investissement de 376 905.39 €

(*) Détail des opérations d'équipement :

LIBELLES DU PGME	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
Panneaux voirie	1 674.92	Achats panneaux de signalisation, Rue de la Yèse et n°s de rues
PLU	8 257.74	2e acpte DORGAT et PRELUDE + Annonces ER MECDU Fromagerie
Travaux forestiers	37 953.78	
AMO Local Professionnel	11 852.69	Achat terrains F18 A Prahy à SŒUR
LMD	252.00	Frais notariés
Vidéo protection	28 285.16	3e acpte et solde EPS
Equipements, matériels serv.Technique	11 146.30	Achat motoculteur STIHL, laser Bosch et appareil traçage
Achat parcelles bois	12 487.35	Achat bois à CLERC Joëlle et frais notariés
Réhabilitation 2 logts - 20 rue J.Montravers	219 375.95	Acptes et soldes des différents lots+mission MO+tests étanchéité
Cheminement piétonnier La Gourmandise	26 421.00	Travaux par S2BTP
Aménagement Place Mairie-Montravers	101 752.13	Acptes mission MO+Fourn.pose EP+Diagnostic amiante+Hydrologue
Atelier cal	4 320.00	Fourn.et pose porte sectionnelle à l'atelier communal
Logiciel SIG SOPRECO	1 800.00	Intégration zonage DECI / logiciel
Rénov.sanitaire Logt 53 Gde rue	33 078.25	Rénov.SDB+WC+1 chbre
Achat terrains Fromagerie	30 203.34	Ets plan topo et plan de division+achat plles A1204/1207/1209
Menuiserie ext.bât.53 Gde rue	22 040.10	Fourn.et pose fenêtres, volets MAM
Solde particip.extension rue des Corvées	32 517.00	Participation cale payée au SYDED
1 karcher eau et poussière	106.78	
Téléphone portable Benjamin	699.99	
Remplacement horloge mairie	3 313.20	Travaux faits par SARL PRETRE
TOTAUX	587 537.68	

(*) Détail des subventions d'équipement

LIBELLES DU PGME	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
Réhabilitation 2 logts - 20 rue J.Montravers	129 152.86	Soldes subv. DPT : 78 173 € + DETR : 50 979.86 €
Alimentation élect.rue des Corvées	525.00	Solde DPT 9 617 € + Etat pour DSIL 31 841.76 € + LEADER 8 937.68 €
Aménagement Place Mairie-Montravers	5 000.00	1er acpte et solde Office National des Anciens Combattants
TOTAUX	134 677.86	

Monsieur Yves BRAND, 1^{er} Adjoint a été élu pour la présentation du Compte Financier Unique Commune 2025.

Après examen du document, l'Assemblée, à l'exception de Monsieur le Maire, qui se retire au moment du vote, approuve et vote le compte administratif Commune Sancey à l'unanimité (17 voix pour).

Voté pour un avis favorable 17 voix

Compte Financier Unique EAU : DCM 2025_02

Monsieur Yves BRAND, 1^{er} Adjoint a été élu pour la présentation du Compte Financier Unique EAU Sancey 2025.

Après examen du document, l'Assemblée, à l'exception de Monsieur le Maire, qui se retire au moment du vote, approuve et vote le compte administratif EAU Sancey 2025 à l'unanimité (17 voix pour).

Voté pour un avis favorable 17 voix

05- Création budget d'un nouveau lotissement et sa nomination : DCM 2026_03

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de :

- Créer le lotissement communal,
- Nommer ledit lotissement.

Monsieur le maire propose de nommer le futur lotissement communal : Clos Grevillot

Le nom retenu du futur lotissement communal est Clos Grevillot

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- CRÉE le futur lotissement communal ;
- NOMME le lotissement communal « Clos Grevillot » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté pour un avis favorable 18 voix

06- Achat terrain situé aux Vignottes : DCM 2026_04

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- L'achat d'une partie de la parcelle B429 située 4 rue des Vignottes, appartenant à Monsieur PERRETTE et Madame VANNIER permettant l'accès à la zone AU,
- La libération de la servitude de passage devant la maison PERRETTE, et le déplacement de la servitude de passage sur la parcelle B429.

Monsieur Le Maire propose l'achat de cette parcelle à 5 000.00 € pour une surface d'environ 514 m². Une haie sera plantée sur la propriété PERRETTE-VANNIER par la collectivité, l'entretien sera à la charge de M. PERRETTE et Mme VANNIER.

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la Commune.

L'expose entendu, après délibération, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité cette proposition d'achat de terrain à 5 000.00 € ainsi que la libération de la servitude de passage devant la maison PERRETTE et la plantation d'une haie en charmilles essences locales par la Commune. La servitude de passage à mettre au profit des parcelles B160,170 et 497 sera effective après réalisation des travaux de la nouvelle voirie dans la parcelle B429. L'Assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour lancer les études nécessaires et signer les documents afférents à cette opération.

Voté pour un avis favorable 18 voix

07-Forêt : devis travaux site des Rachênes : DCM 2026_05

Monsieur le Maire et l'Elu en charge de la forêt font part à l'Assemblée de la réception du devis de l'entreprise SALVI BTP concernant des travaux sur le chemin forestier site des Rachênes (environ 250 ml), pour un montant de 9 050.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le devis de l'entreprise SALVI BTP pour le montant des prestations citées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise SALVI BTP, et tout document s'y référant.

Voté pour un avis favorable 18 voix

08- Forêt : devis travaux sylvicoles parcelles 68 et 70 : DCM 2026_06

Monsieur le Maire et l'Elu en charge de la forêt font part à l'Assemblée de la réception du devis de la SARL PIERROT concernant des travaux sylvicoles sur les parcelles 68 et 70, soit :

- 13.00 ha x 350.00 € = 4 550.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le devis de la SARL PIERROT pour le montant des prestations citées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la SARL PIERROT, et tout document s'y référant.

Voté pour un avis favorable 18 voix

09- Mise à disposition carrière située à Cotel Blanchot : DCM 2026_07

Suite à la demande de Monsieur CHOULET Sébastien, gérant de l'entreprise SALVI BTP, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la mise à disposition de la carrière située à Cotel Blanchot avec une convention temporaire d'une durée d'une année, moyennant le tarif de 300 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte cette mise à disposition à l'entreprise SALVI BTP pour le montant cité ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y référant.

Voté pour un avis favorable 18 voix

10- Demande adhésion à l'Association à la mémoire d'Henri FERTET : DCM 2026_08

Monsieur le Maire donne lecture du courrier l'informant de la création de l'Association à la Mémoire d'Henri Fertet, pour une demande d'adhésion afin de soutenir ses actions et projets.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de :

- 100.00 € à l'Association à la Mémoire d'Henri Fertet.

Voté pour un avis favorable 18 voix

11 Affaires diverses :

Bilan des manifestations qui ont eu lieu depuis la dernière réunion de conseil du 05/12/2025 :

- Repas des Aînés : dimanche 14 décembre 2025
- Marché de Noël : vendredi 19 décembre 2025 à la Maison du Temps Libre
- Vœux du Maire : vendredi 09 janvier 2026

Manifestations à venir :

- Elections municipales : réunion publique mardi 10 mars 2026 à 20 h 30
- Marche gourmande : dimanche 19 avril 2026 au lieu du 26 avril 2026
- Bicentenaire de la mort de Ste Jeanne-Antide THOURET les 29-30 et 31 mai 2026
- Course de côte : 20 et 21 juin 2026 organisée par l'Association Sancey Racing Team avec demandes d'occupation parkings MTL et devant la CCPSB

Anniversaires 90 ans et 95 ans :

- Colette BINET : 95 ans le 15/01/2026
- Noëlle CARTIER : 90 ans le 27/01/2026
- Alice BARBAUX : 90 ans le 04/02/2026
- Colette PALATICKY : 90 ans le 07/02/26
- Georges CHABOD : 90 ans le 28/06/2026

Remerciements :

- Le Maire donne lecture :
 - o de la carte de remerciement de la famille FAIVRE, maman de J.Antide CANTIN, 2^e Adjoint à la commune ; et remercie les agents techniques pour le déneigement de tous les parkings.
 - o de la carte de remerciement de Mathilde PALATICKY pour le bon dimanche et repas des Aînés partagé le 14 décembre 2025

Divers/ Tour de table :

- Villages fleuris : maintien de la 2^e fleur,
- 2^e tirage affouage vendredi 6 mars 2026 à 10 h 00,
- Jardins disponibles derrière la mairie,
- La maîtrise de la troupe scout CCXIXe de Paris a fait une demande pour rechercher un lieu de camp scout d'été du 16 au 31 juillet 2026. Ce doit être un lieu en pleine forêt avec un point d'eau pas trop éloigné. Une proposition a été faite aux Grottes de la Baume, et au-dessus du Presbytère.
- La collecte auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'achat de l'orgue est terminée, elle s'élève à 50 880 €. Un grand merci à tous les donateurs.
- L'église est aux normes de sécurité,
- Tous les élus ne se représentant pas sur la liste municipale remercient à tour de rôle l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail réalisé durant ce mandat, le bon état d'esprit de travail, et souhaitent une bonne continuation aux élus restant. Des remerciements également au personnel administratif et technique.
- Le Maire adresse des remerciements aux élus pour le travail accompli, la bonne ambiance aux réunions ; et à l'ensemble du personnel.

Fin de séance : 21h20

**La Secrétaire
J.Antide CANTIN**



**Le Maire
Frédéric CARTIER**



1